



ASSEMBLÉE NATIONALE

15ème législature

Inquiétudes dans les collèges ruraux - Exemple à Lorrez-le-Bocage

Question orale n° 286

Texte de la question

Mme Valérie Lacroute attire l'attention de M. le ministre de l'éducation nationale sur les inquiétudes des parents d'élèves et des professeurs des zones rurales, et ce à travers l'exemple du collège Jacques Prévert situé à Lorrez-le-Bocage, dans la deuxième circonscription de Seine-et-Marne. Ce collège de 510 élèves, compte 40 % d'entre eux venant de classes sociales professionnelles défavorisées et il concentre de nombreuses difficultés : 33 élèves en Projet d'accueil individualisé ; 40 élèves bénéficiant d'un plan d'accompagnement personnalisé ; 9 élèves accompagnés d'une assistante de vie scolaire ; 11 élèves suivis par la maison départementale des personnes handicapées et 2 provenant d'un institut thérapeutique éducatif et pédagogique. Ce à quoi, il faut rajouter le non remplacement des enseignants absents. Le rectorat a toutes les peines à trouver des professeurs qui acceptent de venir en grande couronne d'Île-de-France. Ainsi, en 2017, une classe de cinquième n'a pas eu de cours de français pendant un trimestre entier suite à un congé maternité. Il faut aussi noter le manque de structure spécialisée type ULIS, EGPA. En 2014 ce collège était classé ZEP, ce n'est aujourd'hui plus le cas. Ce déclassement a été vécu comme une trahison et un abandon du monde rural. Les mauvaises nouvelles continuent, aujourd'hui ce sont encore 2 classes qui sont menacées de fermeture à la rentrée 2018. Cet établissement caractéristique du monde rural, voit année après année une dégradation de la condition d'accueil des élèves malgré la bonne volonté déployée par le personnel et les enseignants. À l'instar du collège de Lorrez-le-Bocage, elle aimerait savoir si les besoins des établissements scolaires ruraux seront mieux pris en compte et plus spécifiquement si un lissage de ces deux fermetures sur deux années peut être possible.

Texte de la réponse

COLLÈGE JACQUES-PRÉVERT À LORREZ-LE-BOCAGE

M. le président. La parole est à Mme Valérie Lacroute, pour exposer sa question, n° 286, relative au collège Jacques-Prévert à Lorrez-le-Bocage.

Mme Valérie Lacroute. Monsieur le ministre de l'éducation nationale, à travers l'exemple du collège Jacques-Prévert situé à Lorrez-le-Bocage, dans ma circonscription du sud Seine-et-Marne, j'aimerais me faire l'écho des inquiétudes des parents d'élèves et des professeurs des zones rurales.

Sur les 510 élèves que compte ce collège, 40 % sont issus de classes sociales professionnelles défavorisées, et l'établissement concentre de nombreuses difficultés : trente-trois élèves bénéficient d'un projet d'accueil individualisé, quarante d'un plan d'accompagnement personnalisé, neuf sont accompagnés d'une assistante de vie scolaire, onze sont suivis par la maison départementale des personnes handicapées et deux sortent d'un institut thérapeutique éducatif et pédagogique.

Qui plus est, les enseignants absents ne sont pas remplacés. Le rectorat a toutes les peines à trouver des professeurs qui acceptent de venir en grande couronne d'Île-de-France. Ainsi, l'année dernière, une classe de

cinquième n'a pas eu de cours de français pendant un trimestre entier suite à un congé maladie. Cette année, le professeur d'espagnol est absent depuis deux mois et demi, ce qui pénalise l'ensemble des élèves de quatrième et la moitié des élèves de troisième, soit 167 élèves. Et je ne parle pas du manque de structures spécialisées de type ULIS – unités localisées pour l'inclusion scolaire – ou SEGPA – section d'enseignement général et professionnel adapté.

En 2014, ce collège était classé ZEP – zone d'éducation prioritaire – mais ce n'est plus le cas aujourd'hui. Ce déclassement a été vécu comme une trahison et un abandon du monde rural. L'année dernière, une classe a été supprimée. Comme si cela ne suffisait pas, les mauvaises nouvelles continuent à tomber. Aujourd'hui, deux classes se retrouvent à nouveau menacées de fermeture à la rentrée prochaine.

Le collège de Lorrez-le-Bocage, établissement caractéristique du monde rural, voit se dégrader année après année les conditions d'accueil des élèves, malgré la bonne volonté du personnel et des enseignants. Monsieur le ministre, quand prendrez-vous la mesure des besoins des établissements scolaires ruraux ? Pourrez-vous lisser ces deux fermetures sur deux années, afin de ne pas pénaliser brutalement ces collégiens qui ont besoin d'un suivi tout particulier ?

M. le président. La parole est à M. le ministre de l'éducation nationale.

M. Jean-Michel Blanquer, ministre de l'éducation nationale. Monsieur le président, madame la députée Valérie Lacroute, vous m'interrogez sur les collèges implantés en zone rurale, auxquels j'accorde une attention particulière. Je me suis beaucoup exprimé sur ce sujet ces derniers temps. Vous avez évoqué la situation significative du collège Jacques-Prévert de Lorrez-le-Bocage, que je connais, dans le sud de la Seine-et-Marne, très proche des régions Bourgogne-Franche-Comté et Centre-Val de Loire.

Il est vrai que ce collège connaît une érosion de ses effectifs qui amène à envisager deux fermetures de division à la rentrée 2018, fermetures strictement liées à cette érosion. Si ce collège a été sorti de la carte de l'éducation prioritaire lors de la dernière révision, à la rentrée 2015, c'est que d'autres établissements concentraient plus de difficultés sociales et scolaires. C'est en tout cas ce qui ressort des données. Bien entendu, il faut prévoir des mesures d'accompagnement pour l'établissement dans ce genre de cas.

La rentrée 2017 sera marquée, en effet, par une mixité sociale renforcée dans ce collège : 38 % d'élèves issus de foyers relevant de professions et catégories sociales – PCS – favorisées, 26 % de PCS moyennes et 36 % de PCS défavorisées. C'est presque un archétype de mixité sociale, avec une répartition en trois tiers.

Les conséquences pour le collège de sa sortie de l'éducation prioritaire ont pu être lissées dans le temps. Une attention particulière y a été portée à la rentrée dernière. La direction académique des services départementaux de la Seine-et-Marne applique de longue date une politique d'allocation progressive des moyens, en fonction des caractéristiques sociales des élèves et des spécificités de chaque établissement, ce qui a pour conséquence d'atténuer fortement les effets de seuils induits par la classification ou non en éducation prioritaire.

J'ai engagé par ailleurs une réflexion pour réduire encore ces effets de seuil.

Je signale également que le collège Jacques-Prévert, du fait de la configuration particulière de ses bâtiments, bénéficie d'une dotation plus importante en moyens d'assistance éducative.

Pour répondre aux nécessités de l'accueil des élèves à besoins spécifiques, nous créons chaque année des ULIS dans le premier degré et en collège, au plus près des besoins. C'est ainsi que quatre ULIS et trois SEGPA sont situées entre dix-neuf et vingt-deux kilomètres de Lorrez-le-Bocage. Une cinquième ULIS sera ouverte à la rentrée 2018 à Montereau-Fault-Yonne, à dix-neuf kilomètres de Lorrez-le-Bocage, ainsi qu'une quatrième SEGPA dans le même rayon géographique.

Le collège Jacques-Prévert scolarise, quant à lui, dix élèves reconnus en situation de handicap par la maison

départementale des personnes handicapées, ce qui représente moins de 2 % de son effectif total, quand la moyenne départementale s'établit à 3 % par établissement. Le collège ne présente donc pas de spécificité particulière en la matière.

Vous savez toute l'importance que j'attache au remplacement des enseignants absents. C'est un des principaux problèmes du système scolaire. Mais en dépit de l'éloignement géographique du collège Jacques-Prévert, je tiens à souligner que toutes les demandes de suppléance ont été satisfaites depuis la rentrée de septembre, à l'exception d'une suppléance courte en anglais, de deux semaines, et du remplacement dont vous avez parlé en espagnol, discipline dans laquelle la pauvreté du vivier de remplacement retarde la mise en place d'une solution. Nous nous sommes attaqués à ce problème, mais pour le reste, l'amélioration est d'ores et déjà incontestable d'une année scolaire sur l'autre.

Pour finir, rappelons que le collège Jacques-Prévert a intégré un projet artistique et culturel expérimental, en lien avec la direction régionale des affaires culturelles, dans l'esprit de ce que nous avons souhaité avec la ministre de la culture, et en lien avec le conseil départemental, pour développer les résidences d'artistes en milieu rural et diversifier l'offre culturelle faite aux élèves.

Je resterai attentif à ce collègue comme à tous les collèges ruraux.

M. le président. La parole est à Mme Valérie Lacroute, très brièvement.

Mme Valérie Lacroute. Monsieur le ministre, merci pour vos réponses. Je constate que vous partagez mes préoccupations. Ce qu'il faut bien comprendre...

M. le président. Merci, madame...

Mme Valérie Lacroute. Déjà !

M. le président. Oui. Je rappelle à chacun que le délai de six minutes inclut l'éventuelle réponse du député au ministre.

Données clés

Auteur : [Mme Valérie Lacroute](#)

Circonscription : Seine-et-Marne (2^e circonscription) - Les Républicains

Type de question : Question orale

Numéro de la question : 286

Rubrique : Enseignement secondaire

Ministère interrogé : Éducation nationale

Ministère attributaire : Éducation nationale

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [10 avril 2018](#)

Réponse publiée le : 18 avril 2018, page 2975

La question a été posée au Gouvernement en séance, parue dans le journal officiel le [10 avril 2018](#)